n° 23 mai/juin 04

IGN MAGAZINE

Le monde de l'Institut Géographique National

reportage, à lire en p. 4

Le Parc naturel régional du Haut-Jura

Gestion des espaces

Toutes les missions de prévention, de protection et d'aménagement du territoire du Parc sont gérées à partir d'un système d'informations géographiques fondé sur les données de l'IGN : une réussite remarquable.

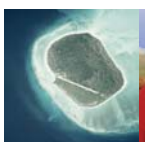

p.2/3
repères
L'actualité en bref et en images

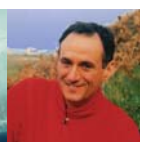

p.11
portrait
Denis Cheysous, journaliste à France-Inter

p.12/13
partenariat
Géomarketing et tourisme

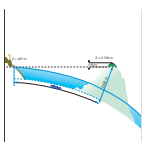

p.14/15
solutions
Toponymie, mirages, et autres questions...

repères

Pour toute information à caractère professionnel :
www.ign.fr

Un mur de cartes IGN

© Signaux Girod

Longueur : 84 mètres, hauteur, 10 mètres. Jamais la carte routière de l'IGN au 1 : 250 000 n'aura été aussi bien mise en valeur. C'est ce fond cartographique que la société Girod, spécialisée dans la conception et la réalisation de panneaux routiers, a choisi pour habiller la façade de sa nouvelle usine située à Morez (39) .
Il aura fallu 244 plaques émaillées pour traverser la France de l'océan Atlantique au Jura. L'originalité de ce choix est particulièrement appréciée par les nombreux touristes qui s'arrêtent pour l'admirer. ■

Le centre de l'Europe des 25

Après le centre de l'Europe des 15 à Viroinval (Belgique) et le centre de l'Euro à Montreuillon (Nièvre), l'IGN vient de calculer le centre de l'Europe des 25 situé dans le Westewald en Allemagne fédérale. Ce site symbolise désormais le centre géographique de l'Union européenne jusqu'à l'intégration de nouveaux pays à l'horizon 2008.
C'est début mai 2004 que l'adoption de ce centre de l'Europe des 25 se fera et que la nouvelle localisation deviendra effective. ■

Tout sur le GPS

Ce DVD contient une somme d'informations sur le GPS. Que l'utilisateur de cet outil d'orientation, complémentaire des instruments traditionnels, soit débutant ou non, le film lui permet de découvrir ses fonctionalites et de progresser quel que soit le modèle. Fictions de terrain et images de synthèse exposent clairement les manipulations, les paramétrages, les menus, les liens avec les cartes numériques et les logiciels traceurs nécessaires à un usage optimal. Somme toute : tout ce que vous avez toujours désiré savoir sur le GPS, sans jamais avoir osé le demander !
GPS, Mode d'emploi. Fonctionnalités, astuces, sécurité.
Bayo-Garmain. ?? € ■

AGENDA

DE MARS À JUIN

■ ***Du 5 mars au 14 juin***
Le livre voyage
Exposition Benoît Peeters – François Schuiten, au musée Thomas Henry, à Cherbourg.

EN MAI

■ ***Du 29 au 31***
Raid IGN-Lafuma
À Langeac (Haute-Loire).

DE JUIN À SEPTEMBRE

■ ***Du 5 mars au 14 juin***
Exposition de photos
Sur les grilles du château de Fontainebleau. Les 27 sites français classés au patrimoine de l'Unesco et photographiés par Daniel Menet.

■ ***Le 6 juin***
60e anniversaire du débarquement
Avec une carte thématique de l'IGN

■ ***Du 27 juin au 3 juillet***
Nouvelle mesure du mont Blanc

■ ***Le ??***
Rencontres régionales RGE
En Aquitaine ??????

■ ***Le ??***
Rencontres régionales RGE
En région Centre ?????

NOUVEAUTÉS

Sodrovno-Voldachie

Quatrième volet de la série « Découverte » des cartes de l'IGN, voici enfin « Découverte des contrées des Cités Obscures ». Ce monde, dont l'existence fut révélée par Benoît Peeters et François Schuiten (qui le définissent comme « un reflet décalé » du nôtre) est accessible à travers un certain nombre de « points de passage », dont, sous certaines conditions, la station de métro Arts et Métiers à Paris. Toutefois, les albums publiés par les éditions Casterman satisferont les voyageurs qui ne disposeraient pas du temps nécessaire pour les chercher.

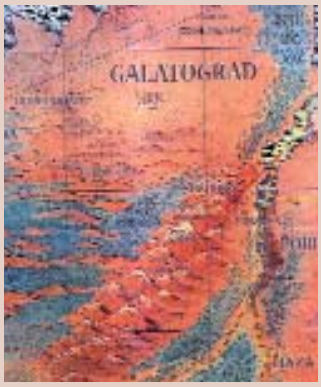

La région centrale, au sud de Galatograd.

SODROVNO-VOLDACHIE
Carte physique
au 1 : 100 000
1 fl = 1Mbrasse

Nos possessions dans l'océan indien

À l'occasion du renouvellement des prises de vues aériennes départementales sur l'île de la Réunion, l'IGN a photographié les îles Tromelin, Glorieuses et Juan de Nova qui font partie des possessions françaises dans l'océan Indien autour de l'île de Madagascar. ■

Tromelin.

Les Glorieuses.

Juan de Nova.

Assemblage BD ORTHO® de la Martinique

Dans le cadre de l'inauguration du Centre de Découverte des Sciences de la terre de Saint-Pierre le 7 février 2004, un assemblage au sol de la BD ORTHO® sur la Martinique a été réalisé pour le Conseil général. 350 clichés ont été traités pour réaliser cette orthophotographie, qui, agrandie, représente, sur une surface de 40 m² , ce département d'Outre-mer à l'échelle du 1 : 10 000.

PRESSE

LE MONDE/23 JANVIER

L'IGN cartographie la France en numérique

« Une carte de France nouvelle génération, entièrement numérique, est en train de naître. L'Institut géographique national (IGN) offre depuis peu une vision inédite du territoire, qui allie la précision d'une carte topographique et la beauté d'une photographie aérienne. […] Chaque été, quatre avions basés à Creil (Oise) survolent la France en lignes droites et parallèles. Les chambres de prise de vues embarquées mitraillent la surface de la Terre. […] Au total, quelque 80 000 clichés de 24 x 24 centimètres ont été effectuées pour couvrir le territoire national.[…] Cette couverture orthophotographique du territoire, chantier déjà immense, n'est qu'une étape. Elle est la première composante d'une nouvelle carte de France, plus riche et surtout plus facilement actualisable que les documents actuels. L'IGN a baptisé cette carte numérique « Référentiel à grande échelle ». […] Il s'agit de superposer quatre bases de données afin de constituer un « mille-feuille » d'informations facilement accessible et utilisable sur écran. [ou] apparaîtront, en une seule image, la photographie numérique en relief, les routes, rivières, bâtis, les parcelles du cadastre. Ce référentiel devrait être achevé en 2007. » ■

Contacts presse IGN
François Vivier
01 43 98 83 05
Bernard Delbey
01 43 98 85 91
presse@ign.fr

Magazine de l'Institut Géographique National, 136 bis, rue de Grenelle, 75700 Paris 07 SP. Tél. : **01 43 98 80 00**. Publication bimestrielle. **ISSN :** 1624-9305. **Directeur de la publication :** Bertrand Lévy. **Directrice de la rédaction :** Anne-Catherine Ferrari. **Rédacteur en chef :** Patrick Lebœuf, assisté de Jean-Marc Bornarel. **Comité de rédaction :** É. Aracheloff, M. Bacchus, B. Bèzes, A. Bonnaud, O. Bouiri, C. Cecconi, J.-P. Darteyre, F. Gallois, Ph. Gerbe, J. Giralt, Ph. Guhur, M. Jeannot, F. Lecordix, P. Laulier, R. Serre, F. Vivier. **A participé à ce numéro :** Adeline Nottet. **Conception éditoriale et graphique :** Éditions Taitbout Communication. **Photos :** Parc naturel régional du Haut-Jura, Patrick Lebœuf, Signaux Girod. **Couverture :** Parc naturel régional du Haut-Jura.

Coupon à retourner, sous enveloppe affranchie, à **IGN Dircom,** 136 bis, rue de Grenelle, 75700 Paris 07 SP.

Oui, je souhaite m'abonner gratuitement à *IGN Magazine*

Mes coordonnées : M^me^ ❑ M^lle^ ❑ M. ❑

Nom : Prénom :

Fonction : Organisme :

Adresse :

(Merci de préciser si cette adresse est professionnelle ❑ ou personnelle ❑)

Code Postal Ville

Tél. :

Pour vous abonner en ligne : **www.ign.fr**

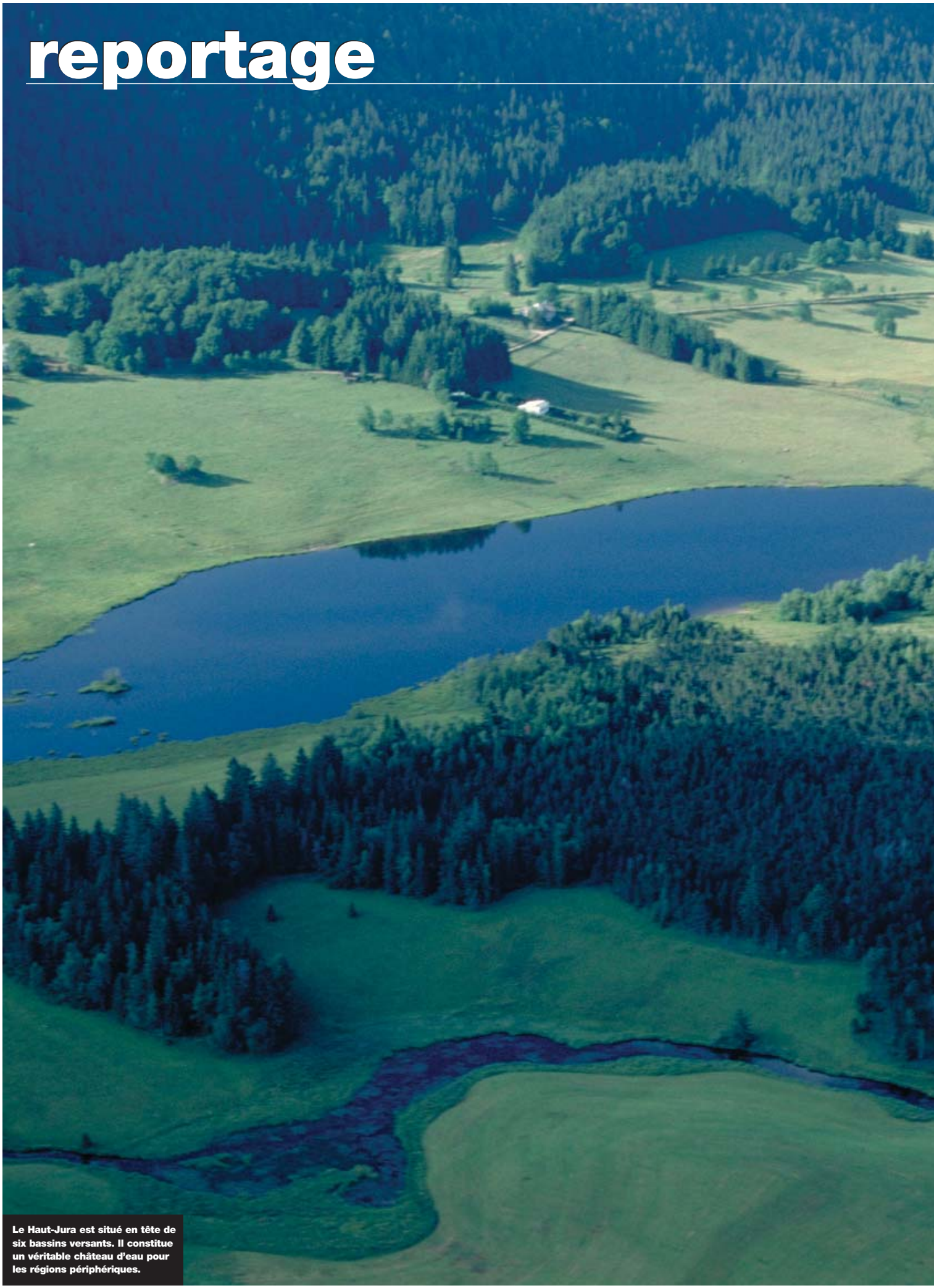

Le Haut-Jura est situé en tête de six bassins versants. Il constitue un véritable château d'eau pour les régions périphériques.

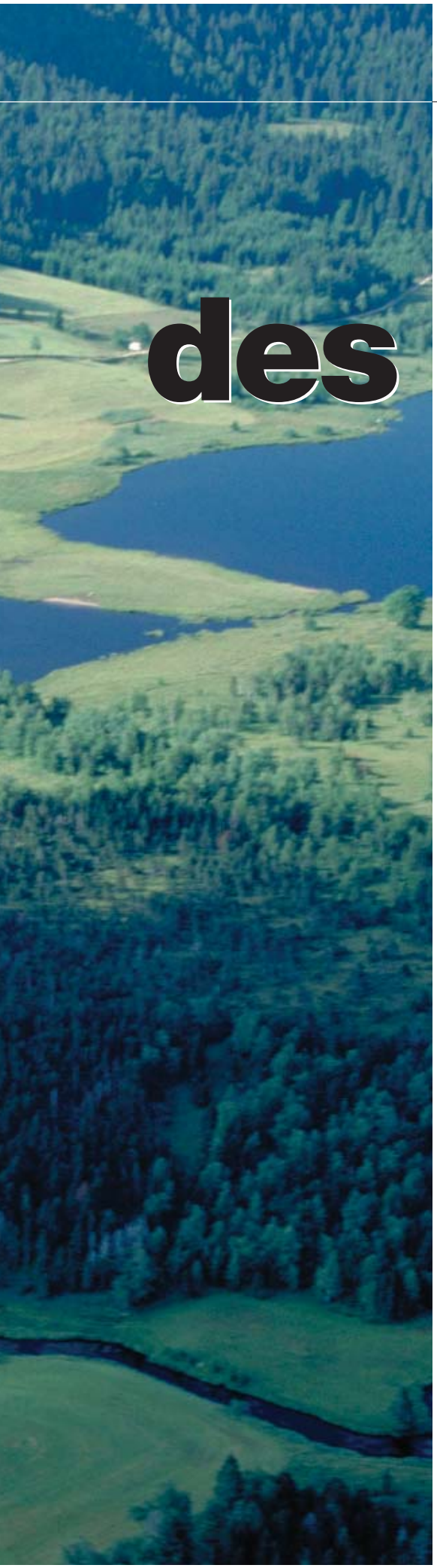

Gestion des espaces

Au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura, tous les projets de prévention, de protection et d'aménagements sont gérés grâce au Système d'information géographique (SIG) élaboré par le pôle technologies-communication du territoire à partir des bases de données de l'IGN. Le SIG constitue le meilleur outil de mesure des évolutions. Il permet de veiller au maintien des équilibres naturels, d'intervenir pour les protéger et de mettre en place une politique optimale de développement durable.

Né en 1967, le concept de Parc naturel régional est le produit d'une politique contractuelle décidée entre les collectivités locales et l'État afin de protéger les patrimoines naturels et culturels de certains territoires ruraux de la désertification, de la pression urbaine ou touristique et des grands aménagements. Un Parc naturel régional est régi par une charte renouvelée tous les dix ans et fait l'objet d'un label.

En ce qui concerne le Haut-Jura, terre façonnée par sa géographie de montagnes et les hommes qui ont fait son histoire, les milieux naturels de « grand intérêt biologique » occupent 40 % de sa surface et tiennent une place de premier plan au niveau national. Louis-Pierre Mareschal, géologue de formation et responsable de la création et de l'évolution du SIG du Parc, retrace les grandes étapes de la création du territoire :

*« Ici, il existe une longue **tradition** de concertation pour faire les choses ensemble. »*

« Un syndicat intercommunal d'aménagement et de développement avait vu le jour en 1976. En 1985, en accord avec la Région Franche-Comté, ce syndicat proposa la création d'un Parc. En 1986, le décret fut signé sur une géographie très restreinte, puisqu'elle n'englobait que 37 communes. Mais nous sommes rapidement devenus transrégional, pas encore transfrontalier, même si je pense que cela se fera un jour. » >>

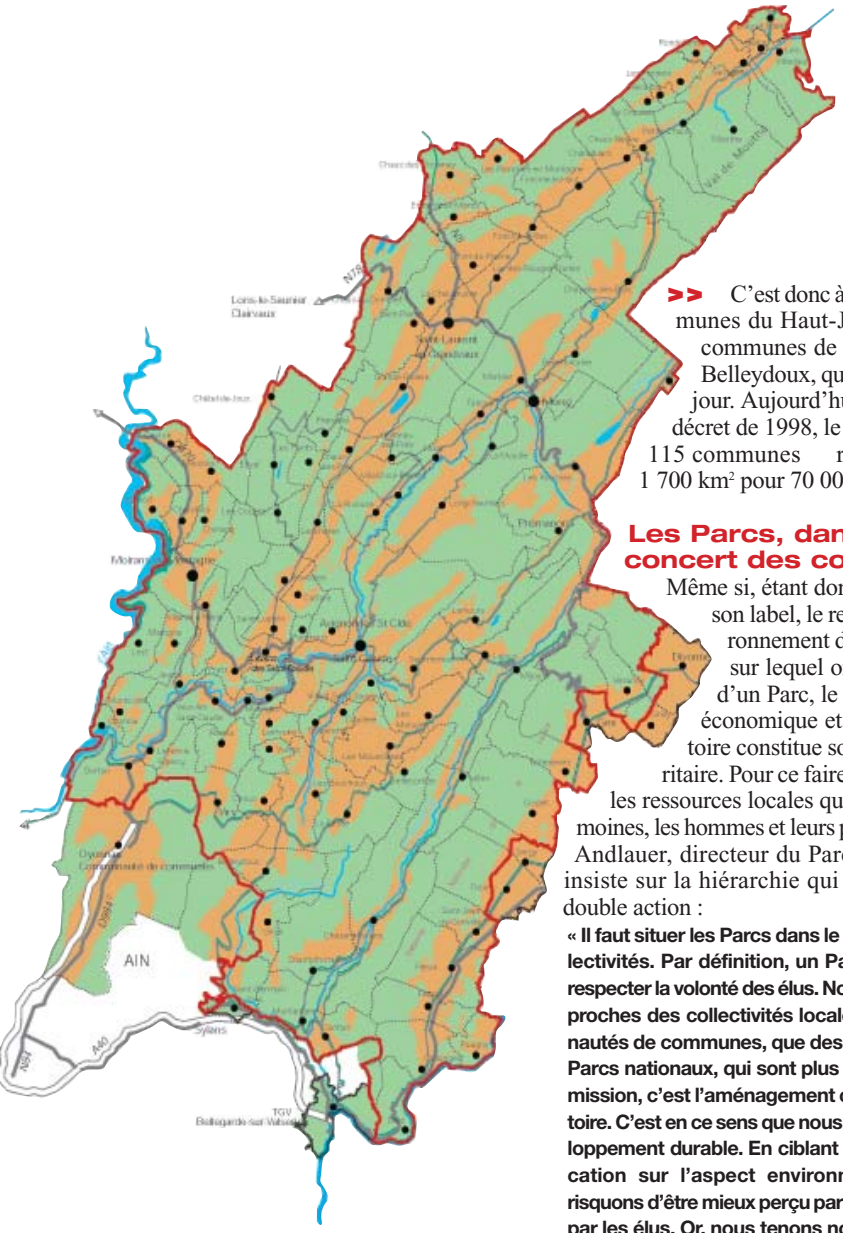

Les communes adhérentes.

Périmètre du Parc

Limites communales

>> C'est donc à partir des communes du Haut-Jura et de deux communes de l'Ain, Giron et Belleydoux, que le Parc a vu le jour. Aujourd'hui, à la suite du décret de 1998, le territoire inclut 115 communes réparties sur 1 700 km² pour 70 000 habitants.

Les Parcs, dans le concert des collectivités

Même si, étant donné la nature de son label, le respect de l'environnement demeure le sujet sur lequel on attend le plus d'un Parc, le développement économique et social du territoire constitue son objectif prioritaire. Pour ce faire, il s'appuie sur les ressources locales que sont les patrimoines, les hommes et leurs projets. Philippe Andlauer, directeur du Parc du Haut-Jura insiste sur la hiérarchie qui structure cette double action :

« Il faut situer les Parcs dans le concert des collectivités. Par définition, un Parc régional doit respecter la volonté des élus. Nous sommes plus proches des collectivités locales, des communautés de communes, que des réserves ou des Parcs nationaux, qui sont plus restrictifs. Notre mission, c'est l'aménagement contrôlé du territoire. C'est en ce sens que nous faisons du développement durable. En ciblant notre communication sur l'aspect environnemental, nous risquons d'être mieux perçu par les touristes que par les élus. Or, nous tenons notre légitimité de l'implication des acteurs locaux, économiques, associatifs ou simples habitants. Aujourd'hui, notre préoccupation primordiale se situe autour de l'appropriation du Parc par les autochtones, de leur implication, de leur acquisition d'un sentiment d'appartenance territoriale. »

« Ici, précise Louis-Pierre Mareschal, *il existe une longue tradition de réflexion et de concertation pour faire les choses ensemble et nous avons pris, en terme de gestion globale, une position assez singulière. »*

Lors de la signature de la seconde charte, la notion de « Pays » avait acquis sa légitimité. L'architecture du projet de territoire fut structurée autour de 10 axes. Les cinq premiers furent inclus dans la charte du Parc sous le vocable symbolique de « Terres » répondant à cinq « vocations » :

– l'environnement (vocation « Terre de nature ») ;
– l'agriculture, la forêt, le paysage, le patrimoine (vocation « Terre rurale ») ;
– les savoir-faire (vocation « Terre de savoir-faire » ;
– le tourisme (vocation « Terre d'accueil ») ;
– l'aménagement (vocation « Terre de cohérence »).

Les cinq axes suivants relèvent d'une charte complémentaire « Pays » :

– le développement industriel ;
– les technologies de l'information et de la communication ;
– le commerce et les services ;
– le logement l'habitat et l'urbanisme ;
– la culture.

En Franche-Comté, le périmètre du Parc coïncide parfaitement avec le périmètre des communautés de communes, ce qui facilite la mise en œuvre des chartes. En tant que Parc, celui-ci devait créer un Conseil d'initiatives territoriales et – en tant que Pays – un Conseil de développement. L'originalité repose sur le fait que, pour ne pas créer deux structures, celles-ci ont été regroupées en une seule : le Conseil d'initiatives territoriales (CIT) du Haut-Jura. Philippe Andlauer :

« Nous avons tenu une réunion fondatrice, à laquelle tous les présidents de communautés de communes et d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont pris part. Ils ont décidé, à l'unanimité, de ne pas multiplier les structures à partir du moment où il en existait une à la bonne échelle, et qui fonctionnait correctement. Cela découle un peu du côté pragmatique des Hauts Jurassiens. Et la Région Franche-Comté a décidé de faire du Parc sa "structure pilote". Pour nous, c'était la solution idéale.

Ainsi, le Parc, à travers le CIT, s'est vu conférer un triple rôle de conseil, de coordination et d'impulsion des politiques de prévention, de protection et de développement du Haut-Jura.

De gauche à droite, Louis-Pierre Mareschal, créateur et responsable du service SIG et Philippe Andlauer, directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Les financements

Les recettes, pour l'essentiel, proviennent de financement de l'État (Diren, Datar…), des Régions (Franche-Comté et Rhône-Alpes), des départements (Jura, Ain), des communes et de l'Union européenne pour certains programmes (Natura 2000, Leader…).

« Par définition, un Parc régional doit respecter la volonté des élus. »

La soldanelle, un liseron de montagnes.

Une Maison du Parc est en cours de construction à Lajoux. Elle sera largement consacrée à l'accueil du public, tout particulièrement aux chercheurs, aux étudiants et aux partenaires. Une partie muséographique, un atelier pédagogique dédié à des stages scolaires, une salle de projection et un centre de documentation viendront compléter les services administratifs.

Le SIG, outil d'appréhension globale des problématiques du territoire

Aujourd'hui, le Haut-Jura est riche de quatre atouts :
– une nature exceptionnelle ;
– des productions agricoles de qualité et un milieu rural actif ;
– des activités industrielles et artisanales spécialisées ;
– une double saison touristique.
Ces quatre domaines d'interventions constituent les objectifs prioritaires définis par la nouvelle charte. Celle-ci spécifie : *« Il est du rôle du Parc de disposer des informations et des outils de mesure des évolutions qui permettent de veiller au maintien des équilibres et des richesses naturelles et, au-delà, d'intervenir pour les protéger et les mettre en valeur. Il le fera en prenant en compte les contraintes économiques et financières des acteurs et en privilégiant l'intérêt général à long terme. »* C'est pour répondre au mieux à cette double exigence que le SIG a été développé. Une première phase d'acquisition de données et d'inventaire fut effectuée, à partir de la BD CARTO®, du SCAN 25® et du SCAN 50®. Il s'agissait d'identifier et de renseigner tout ce qui relevait des points de captage pour l'eau, des sources, des châteaux d'eau, des znieffs*, des arrêtés de biotopes pour telle espèce faunistique ou floristique ou des arrêtés de protection autour des sites classés… Entre 1996 et 1998, les créateurs du SIG se situaient dans une simple logique de plan de Parc, élaboré dans l'urgence. Aujourd'hui, ils s'efforcent de raisonner en terme de prospective et de prévision des développements futurs. Louis-Pierre Mareschal :

> **« Dès 1998, nous avons réalisé qu'une spatialisation des actions qui avaient été entreprises, ainsi que des contraintes ou des conflits potentiels quelles entraînaient, était incontournable afin d'identifier les dynamiques et les typologies d'intervention de base. Nous en avons déterminé un certain nombre en fonction des périmètres de protection, des znieffs ou des milieux forestiers intéressants… En terme d'aménagement, il peut s'agir, par exemple, de l'extension des domaines squiables par rapport à des biotopes spécifiques, comme ceux du Grand Tétra ou du lynx ou des périodes de fauche sur des parcelles riches en orchidées. Nous essayons de demeurer vigilants et sommes en contact, via nos réseaux, avec les différentes structures qui gèrent les programmes de développement des communes et des stations. »**

Il en va de même pour les autres vocations. Le Haut-Jura est une terre très marquée par la ruralité. 50 % des 70 000 habitants résident dans quatre communes, la moyenne se situant autour de 600 âmes. C'est grâce à la présence des hommes que les paysages pourront demeurer ouverts. Le rôle du Parc sera d'assister les communes et leurs groupements dans l'établissement de programmes permettant le maintien d'activités traditionnelles et de les conseiller dans la recherche de financements nécessaires à leur réalisation, >>

* Znieff : Zones naturelles d'intérêt économique, floristiques et faunistiques.

Un territoire interrégional

– **Communes adhérentes : 105** (Doubs : 12 ; Jura : 68 ; Ain : 25).
– **Communes associées :** 5 (Doubs :1, Jura 4).
– **Villes-portes :** 5 (Divonne-les-Bains, Gex, Bellegarde-sur-Valserinne, communauté de communes d'Oyonnax, Champagnole).
– **Superficie :** 164 065 hectares
– **Population :** 71 000 habitants (131 000 avec les villes-portes)

Une gestion partenariale

La formule retenue est celle d'un syndicat mixte de collectivités territoriales administré par un comité syndical. En sont membres, avec voix délibératives :
– **les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes** (33 % des voix) ;
– **les départements du Jura et de l'Ain** (17 % des voix) ;
– **96 communes et villes-portes** (50 % des voix) ;
Sont membres du comité syndical, avec voix consultatives, les **10 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du parc ayant approuvé la charte.**
– **Le Bureau :** le comité intersyndical est administré par un bureau composé d'un président, de 7 vice-présidents et de 10 membres.
– **6 commissions thématiques** se répartissent les tâches :
• agriculture, forêt, paysage ;
• environnement et éducation à l'environnement ;
• urbanisme, aménagement, planification ;
• savoir-faire et marque ;
• tourisme et patrimoine ;
• communication.

Le SIG remplit un rôle fondamental d'appropriation et de structuration du territoire

Internet, Extranet… une communauté d'utilisateurs

La charte précise : « *L'action du Parc vise […] à informer et éduquer le public, quel qu'il soit, à travers des actions pédagogiques.* » Dans ce domaine, la communication en réseaux joue un rôle de premier plan.
C'est ce qui a sous-tendu la mise en place de la cartographie interactive à destination du grand public sur l'Internet du Parc. Son Extranet, dont l'accès est plus restreint, vient d'être requalifié en Extranet territorial.
Sa vocation repose sur l'interactivité.
Il a pour objectif d'engager le dialogue avec les membres de la communauté des utilisateurs.« *Ce que nous voulons, c'est que la personne qui prend connaissance de telle ou telle donnée se pose des questions, revienne voir le chargé de mission…*
Nous voulons créer un retour, un dialogue et, finalement un enrichissement de la donnée et que cette personne dise : "Que peut-on faire ensemble ?" », souligne Louis-Pierre Mareschal.

Le devenir du Grand-Tétra dépend d'une sylviculture douce en futaie jardinnée, caractéristique des forêts du Haut-Jura.

>> à travers des procédures contractuelles agri ou sylvo-environnementales en accord avec les chartes paysagères. Étant donné que respecter ces milieux, c'est d'abord les connaître et se donner les moyens de les gérer, la philosophie actuelle consiste à « ouvrir » le SIG et à former des techniciens et des chargés de mission. Aujourd'hui, 6 personnes ont été formées au niveau du tourisme et de la randonnée, 2 sur l'agriculture, et une sur les plans locaux d'urbanisme.
Une autre est dédiée spécifiquement aux actions liées à Natura 2000. L'équipe comprend enfin une personne travaillant sur les problèmes d'alpage dans une optique de reconquête, et une autre en charge de la forêt. Cette dernière est assistée d'un permanent de l'association Adefor 39*. Ils effectuent des saisies à partir du SCAN 25® et de la BD ORTHO® pour faire des propositions de dégagement et de déboisement des itinéraires de randonnées.

Les trois fonctions fondamentales d'un SIG

Le SIG est un médium très efficace de communication avec le public. À l'heure actuelle, 400 à 500 personnes consultent chaque mois les sites Internet et Extranet du Parc, en particulier la cartothèque mise à la disposition des randonneurs. Mais, pour Philippe Andlauer, il constitue avant tout un inappréciable outil d'appui et d'assistance à l'action des élus et d'évaluation de la pertinence des politiques initiées.

Pour moi, un SIG est d'abord un outil technique. Il nous permet de remplir, vis-à-vis de nos mandants, un rôle d'apport et de mise à disposition d'éléments à une échelle pertinente dès le départ et que l'on peut affiner ensuite sur un plan plus local. Les communes ne sont pas en mesure d'acquérir ces systèmes en propre et n'ont pas de raisons suffisantes et régulières pour en créer.
Il nous permet donc de remplir un rôle de service au niveau des communes, voire des intercommunalités. Il nous légitime sur le plan des compétences techniques, de l'information et de l'aide à la décision que nous leur apportons.
Ensuite, un SIG étant géré à l'échelle du territoire, il permet aux élus de répercuter leur action et d'effectuer des comparaisons par rapport à d'autres communes. Il remplit un rôle fondamental d'appropriation et de structuration du territoire et les élus le ressentent bien ainsi.
Enfin, puisque nous travaillons en grande partie sur le spatial, le SIG va nous servir, de manière extrêmement efficace, pour évaluer la pertinence de nos actions. Les bilans que nous sommes en mesure d'en déduire nous permettent, *a contrario,* de mesurer nos lacunes.

Ce travail de surveillance et de remise en cause des résultats en regard des objectifs dépasse le cadre d'un territoire. Les 42 Parcs sont regroupés au sein de la fédération des Parcs naturels régionaux de France. Tous les trois mois, les responsables des cellules SIG se réunissent au cours de journées techniques durant lesquelles ils peuvent confronter leurs expériences, mettre en commun leurs acquis et évaluer la pertinence des solutions mises en pratique. Cette collégialité s'appuie également sur un réseau : le réseau Noë, qui fonctionne comme un forum d'échange permanent. Louis-Pierre Mareschal :

« Qu'il s'agisse de protection ou de gestion, de choses très concrètes comme l'agriculture, l'artisanat et le tourisme de randonnée, ou de perspectives plus stratégiques telle la nécessité de faire coïncider les différentes lois d'aménage-

ment du territoire mises en place par les ministres successifs, les échanges que nous avons nous aident à structurer nos actions de manière harmonieuse et transversale. En ce sens, la généralisation de la BD TOPO® nous sera bientôt indispensable. »

À nouvelles générations, nouvelles technologies

Ainsi que le souligne également Philippe Andlauer, les Systèmes d'information géographiques deviennent incontournables pour d'autres raisons. En tout premier lieu, un phénomène générationel est en train de surgir. À nouvelle génération, nouvelle technologie : très bientôt, les élus et les bureaux d'études qui travaillent pour les élus, tout comme les chargés de missions et les techniciens ne concevrons plus de >>

***Adefor 39 : Association de développement forestier (du Jura).**

>> préparer un projet ou de le soumettre sans cartographie numérique, voire interractive.
Mais surtout, les échelles sont en train de changer. Les Parcs, qui étaient relativement autonomes il y a vingt ans, doivent se repositionner. Avec le recul de l'État, le poids relatif des Régions, la montée en croissance de l'intercommunalité, le développement des Pays et la force qu'est en train d'acquérir l'Europe au niveau des projets, un nouvel axe se dessine.

« Ce n'est pas encore systématique mais le processus est en marche. Les Parcs sont très intéressés par les financements européens.

La station Les Rousses dispose de 220 km de ski nordique et de 42 km de ski alpin.

Par rapport à une démarche communes-départements-État, ils ont tendance à privilégier une optique intercommunalités- Régions-Europe. La Région est notre interlocuteur naturel et, vu la superficie territoriale que nous représentons, l'échelle au-dessus de la Région, c'est l'Europe. C'est là que l'on trouve des projets du type Leader, qui nous a beaucoup aidé, ou Interreg, vers lequel nous nous tournerons nécessairement un jour. Et pour ce type de projets, une bonne cartographie est un atout majeur. »

Tout ce qui a été expérimenté et capitalisé par les Parcs doit pouvoir trouver un prolongement dans d'autres nations. La France a bénéficié de programmes de coopération avec l'Italie ou la Finlande. Il y a déjà les pays du Sud et les pays de l'Est sont à notre porte. ■

La Fédération des Parc naturels régionaux de France

Le réseau, qui couvre près de 13% du territoire, est appelé à s'étendre, puisqu'une dizaine de projets sont en gestation.

Les 42 Parcs naturels régionaux existant à ce jour en France sont regroupés au sein d'une Fédération, créée en 1971, afin de défendre leurs intérêts communs, de mener des programmes, d'échanger des expériences et d'informer le public. Elle représente les intérêts des Parcs auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels.
Elle est aussi une structure de concertation avec les autres espaces protégés français et les partenaires internationaux.
Association loi de 1901, elle comprend :
– l'assemblée générale regroupant l'ensemble de ses membres (dont trois représentants par Parc ;
– le conseil d'administration comprenant l'ensembles des présidents des Parcs, un représentant de la Confédération des amis et usagers des Parcs, seize représentants des organismes nationaux partenaires ;
– le bureau comprenant onze membres désignés par le conseil d'administration, avec voix délibératives, ainsi que trois directeurs de Parcs, avec voix consultatives. Concrètement, l'approbation d'une charte fait l'objet d'un double avis : celui de la Fédération et un autre du Conseil national de la protection de la nature.

Les programmes inter-Parcs

Des **journées nationales** ont lieu tous les ans. Elles permettent à l'ensemble du réseau d'expérimenter et d'évaluer les nouvelles méthodes mises en œuvre et de formaliser les résultats. Des **rencontres techniques** impliquant les responsables des territoires, et tout particulièrement les sigistes, sont menées environ tous les trois mois, afin d'échanger et de comparer les expériences diverses en regard de problématiques communes.

Une dynamique impulsée à l'échelle mondiale

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est membre de l'Union mondiale pour la nature (UICN), de la Fédération Europarc et de l'Association des Parcs naturels nationaux et régionaux habités de l'Union européenne.
Les conférences de Rio de Janeiro et de Johannesburg ont défini le cadre d'une nouvelle forme de développement pour la planète. Mais elles ne se sont pas contentées d'édicter des recommandations pour les gouvernements en matière de développement durable.
Elles ont également fait référence à la nécessité pressente, pour les collectivités territoriales du monde entier, de mettre en œuvre, sur leur territoire, ces mêmes modèles de développement intégrant environnement et démocratie participative. Elles ont fortement suggéré à ces mêmes collectivités de développer, entre elles et par-delà les frontières, des actions de coopération.
La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, considérant l'expérience acquise par les Parcs dans ces deux domaines et l'intérêt croissant témoigné par les pays étrangers pour ce concept original de « Parc naturel régional à la française », a officiellement affirmé, dans ses statuts, révisés en 2003, son implication à l'échelle internationale.
Le 5e Congrès mondial des Parcs s'est déroulé du 8 au 17 septembre 2003 à Durban en Afrique du Sud. Convoqué par l'UICN, et se tenant tous les dix ans, il avait cette année pour thème « Bénéfices par delà les frontières ».
Il a réuni pendant 10 jours plus de 2 500 experts mondiaux des aires protégées : techniciens, scientifiques, ONG, représentants d'États et du secteur privé.

Applications du SIG aux chartes paysagères

L'ophrys abeille.

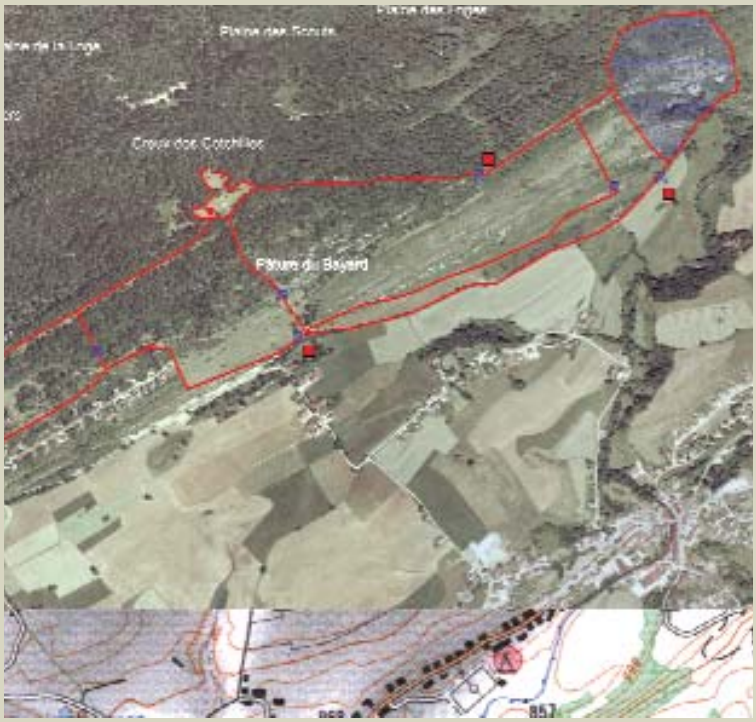

Ci-contre, le SCAN 25® et la BD ORTHO® sont associés pour résoudre une problématique de réouverture d'un paysage. Il s'agit d'une zone intéressante au niveau de sa flore, en l'occurence une orchidée : l'ofrys abeille. Le terrain était jadis pâturé mais se trouve aujourd'hui totalement embrousaillé.
L'idée consiste à parvenir à rouvrir la partie centrale de la zone dans une optique de maintien de la biodiversité et par rapport à sa valeur paysagère, puisqu'elle est située dans un système de combes et de vues en enfilade actuellement obstruées par la végétation. Enfin, un certain nombre de balises ont également été posées. Elles figurent les points de passage de randonnées. L'opération présente donc un triple intérêt : agricole, écologique et touristique. ■

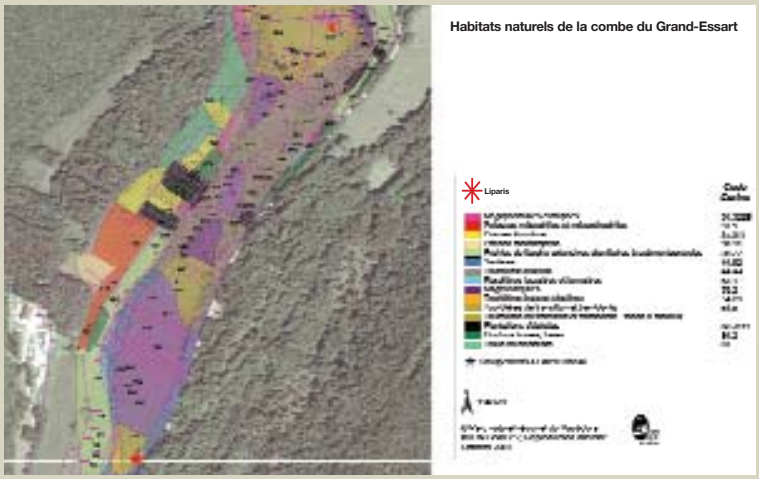

Ici, une tourbière. On peut repérer les deux zones de Liparis, qui sont des orchidées de pelouses, de tourbières, d'habitats rocheux, de fourrés, d'hêtraies remarquables et de zones humides.
Ainsi que la carte l'illustre, elles sont séparées par un embroussaillement du marais. L'objectif consiste à rouvrir la zone centrale pour favoriser les interactions entre les deux habitats, afin que l'espèce puisse se maintenir.

Contacts
Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Haut-Jura, 39310 Lajoux
Tél. : 03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr
parc@parc-haut-jura.fr
Responsable SIG :
Louis-Pierre Maréchal.
Directeur : Philippe Andlauer.
Fédération des Parcs naturels régionaux
9,rue Christiani, 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20
www.parcs-naturels-regionaux
info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

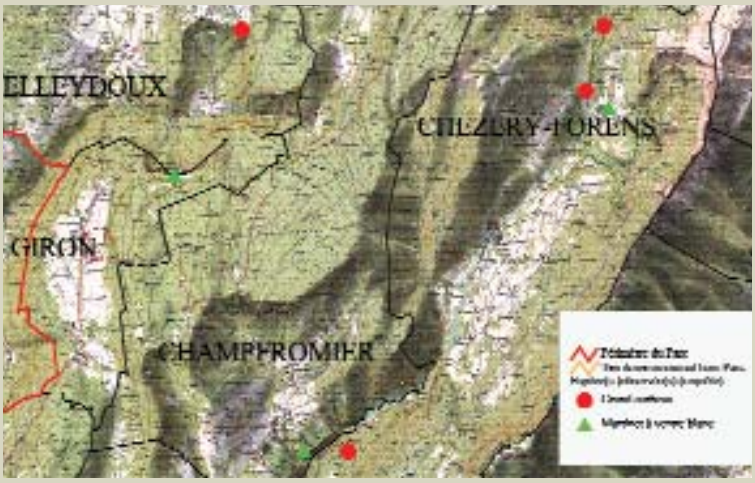

À gauche, un applicatif lié au suivi des oiseaux rupestres, autrement dit ceux qui nichent dans les falaises. Il s'agit d'une base Access, qui permet de localiser les sites de nidification des grands corbeaux et des martinets à ventre blanc.
Le même principe est appliqué à d'autres espèces, en particulier le faucon pèlerin.
Les requêtes sont faites dans Access et portées dans ArcView.
Ces objectifs sont en parfait accord avec la façon dont la France a décidé d'appliquer, sur son territoire, les directives « Oiseaux » et « Habitats », spécifiées par Natura 2000.

Denis Cheyssous,

Journaliste sur France-Inter

À venir

Le

???
(Non exhaustive)
1981. *L'Am*

Géomarketing et tourisme

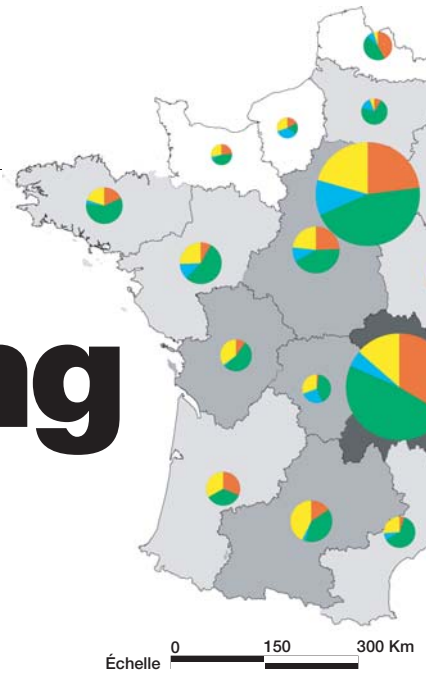

Le tourisme rural, secteur en plein essor, détient une place de plus en plus importante dans l'économie française et offre des opportunités de développement tant au niveau global qu'au niveau local. Depuis peu, il bénéficie des aides européennes dans le cadre d'un développement touristique durable et d'incitation à la création d'activités nouvelles. Espace ouvert et accessible, disposant de ressources patrimoniales importantes et attractives, l'espace rural est aujourd'hui au cœur des enjeux d'avenir.

L'attrait de l'Auvergne

NOMBRE DE VISITEURS

- < 10 000
- 10 000 – 20 000
- 20 000 – 50 000
- 50 000 – 100 000
- 100 000 – 200 000
- 200 000 – 500 000
- > 500 000

SITES REMARQUABLES

- Châteaux
- Écomusées
- Parcs et jardins, muséums
- Musées et sites historiques
- Parcs récréatifs et animaliers
- Sites pittoresques
- Musées et visites thématiques

Les deux Parcs nationaux régionaux, considérés comme « les poumons de l'Auvergne », sont synonymes d'espaces protégés et naturels dans l'espace rural. Grâce à la variété de ses paysages et à la diversité des activités proposées, l'Auvergne renforce son attrait auprès des touristes.

La répartition géographique des touristes

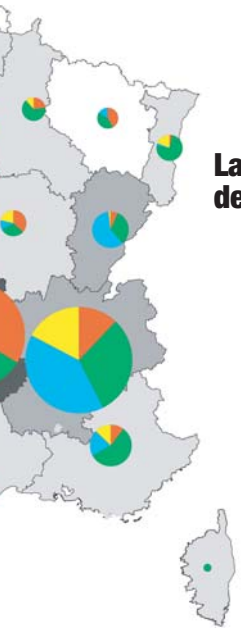

PRÉFÉRENCES TOURISTIQUES PAR RÉGION

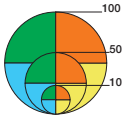

- Destination Allier
- Destination Cantal
- Destination Haute-Loire
- Destination Puy-de-Dôme

TAUX DE PÉNÉTRATION

Nb de touristes en Auvergne par région/leur population. totale

- 6,8 % – 29,4 %
- 2,9 % – 6,8 %
- 1,7 % – 2,9 %
- 0,9 % – 1,7 %

De nombreux Auvergnats préfèrent séjourner en Auvergne. La région attire les populations des régions limitrophes, telles que Rhône-Alpes ou le Limousin. Cependant, la Bourgogne est peu représentée en terme de taux de pénétration (2 %), malgré sa proximité géographique. La destination Puy-de-Dôme est privilégiée par les habitants de l'Île-de-France.

L'attractivité et l'accessibilité d'une région

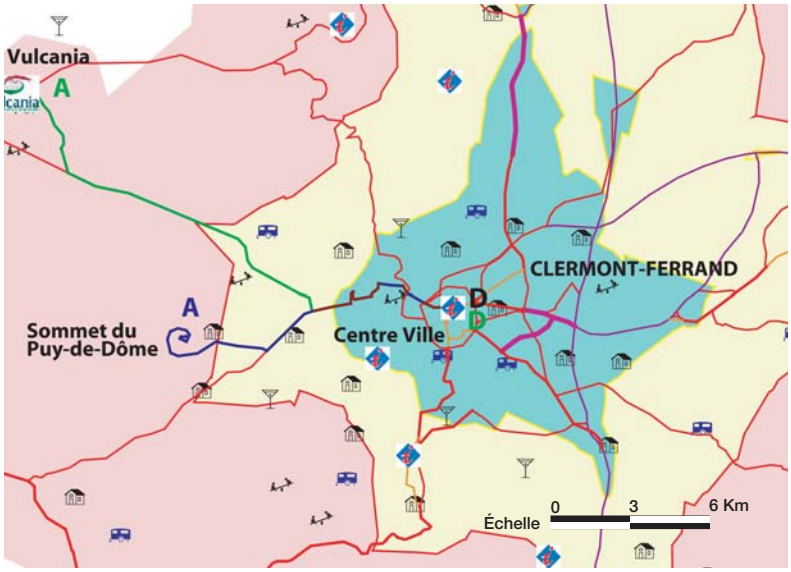

Le site Vulcania bénéficie d'équipements touristiques qui lui permettent d'accueillir les viviteurs, ainsi que d'infrastructures de transports qui le rendent accessible. La proximité du Puy-de-Dôme, second site le plus visité d'Auvergne et connu dans le monde entier, renforce l'attractivité de la région.

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

- Hébergement
- Loisirs
- Restaurants
- Camping toutes catégories

Les isochrones montrent que les durée de trajets automobiles permettant d'atteindre les deux sites phares de la région, depuis le centre de la capitale régionale, s'étendent de 20 et à 40 minutes.

Dans le cadre de son stage de fin d'étude DESS Géomarketing et stratégies territoriales des institutions publiques et des entreprises (université de Paris XII), Adeline Nottet, stagiaire à IGN Aménagement-Environnement, a mené une analyse de l'activité touristique en Auvergne selon une approche en géomarketing. Cette étude intitulée « Accessibilité aux infrastructures touristiques en Auvergne » résulte de la collaboration de l'IGN avec l'association Spot Auvergne (Système permanent d'observation du tourisme). Elle a pour objectif de comprendre et d'analyser le comportement spatial des individus par rapport à l'offre et la demande touristique, afin de mesurer l'impact économique, environnemental et social qu'implique ce loisir.

– Quelle clientèle et pour quel site ?
– Quel attrait pour quel lieu ?
– Pourquoi un lieu devient-il touristique et pourquoi certains de ces lieux attirent davantage que d'autres ?

L'originalité de la démarche méthodologique repose sur le fait de s'être appuyé sur les deux notions fondamentales du tourisme : « l'envie de partir » et « la capacité de le faire ».

Le choix de la zone d'étude s'est porté sur la région Auvergne, considérée actuellement *« comme un modèle de développement durable »*, et *« la troisième destination touristique française citée spontanément »*.

L'envie de partir

Elle est liée au désir, à l'envie d'évasion ou de découverte d'un espace. Elle correspond à la demande touristique.

Qui vient en Auvergne pourquoi et quels sont les besoins des visiteurs ? Comment définir l'attrait d'un lieu ?

Les cartes descriptives relatives à la provenance de la clientèle et de ses besoins, à la localisation des sites attrayants ou à la diversité des activités proposées, répondent à ces questions.

Cette étape initiale est réalisée grâce aux données statistiques collectées par Spot Auvergne et référencées par la base de données ROUTE 500®.

L'utilisation d'un Système d'information géographique (MapInfo) permet d'une part de visualiser le profil des touristes qui visitent la région et d'autre part de montrer l'attrait de l'Auvergne.

La capacité de le faire

Elle résulte de l'attractivité et de l'accessibilité de l'espace touristique, et implique les moyens d'y accéder et d'y rester. Elle correspond à l'offre touristique.

Pourquoi un site est-il plus attrayant qu'un autre ? Pourquoi est-il placé ici et pas ailleurs ? Quel est son impact spatial ?

Un module de calcul d'itinéraire et un distancier (ChronoMap® et ChronoVia® de Magellan Ingénierie) sont utilisés afin d'analyser et d'expliquer la disponibilité des infrastructures (l'hébergement) et leur accessibilité (les routes).

Les cartes de synthèse réalisées deviennent alors des outils de connaissance et de réflexion.

Comment valoriser l'espace auprès du touriste ? Comment développer ou renforcer l'attractivité touristique en tenant compte des règles de développement durable ?

Pour répondre à ces questions stratégiques en terme d'aménagement du territoire, les documents cartographiques sont essentiels pour les acteurs politiques et économiques ainsi que pour les professionnels du tourisme. Ils leur permettront également la prise de décisions pour adapter l'offre à la demande.

Ainsi, la modélisation claire et pertinente des informations disponibles, permet à Spot Auvergne de diffuser, à travers ses publications, une information auprès des professionnels du tourisme et du grand public.

Pour l'IGN, il s'agit de caractériser l'accessibilité à des infrastructures touristiques et d'en dresser une typologie à travers l'utilisation de ses propres bases de données, enrichies des données touristiques de Spot Auvergne. ■

Une intégration possible sur CD-ROM

Cette étude pourrait s'insérer dans un prochain CD-ROM *IGN Rando Auvergne* et servir d'outil pour le touriste qui voudrait concevoir ses propres randonnées.
Enfin, si ses résultats ont permis d'analyser l'impact du tourisme sur les espaces auvergnats, la méthode peut être réutilisée en l'adaptant à d'autres espaces (littoral, montagnard, ou urbain), à une échelle locale utilisant les données du RGE.

Contacts
IGN Aménagement-Environnement
???????

Spot Auvergne
???????

Toponymie, localisation GPS, mirages...

Pour toute information à caractère professionnel :
www.ign.fr

TOP 25® 1215 ET : question de Mme Françoise Stérin, Paris.
« Le lieu-dit La Chevallerie, à Carolles (50) s'écrit avec 2 « l », et non La Chevalerie, comme rédigé sur votre carte TOP 25® 1215 ET ! »

Réponse

Suite à votre demande, nous avons effectué les recherches d'usage. L'IGN portant toute son attention à l'exactitude et à la précision de la toponymie publiée sur ses cartes, nous nous permettrons tout d'abord de vous préciser que la toponymie de la carte de base au 1 : 25 000; carte de référence dans le domaine de l'information géographique, est issue d'une recherche dans les cartes et les documents anciens, complétée par une enquête systématique sur le terrain, en mairie et auprès des habitants. Ce processus permet de recueillir les noms effectivement connus et usités localement.
Notre opérateur a effectué une anquête sur le terrain en 1970, et a relevé, auprès des habitants, la forme « La Chevallerie », qui est une variante considérée comme fautive.
En effet, « La Chevalerie » est un nom d'ancien domaine, formé du mot cheval*(ier)* augmenté du suffixe *-erie,* et signifiait autrefois *« domaine dont s'occupait (ou appartenant à) un certain Chevalier. »* Estimant que les enquêtes avaient été faites dans les règles et en vertu du principe de respect de l'usage local en vigueur à l'IGN, nous avons entérinné la première appellation non remise en cause lors des révisions ultérieures. Nous transmettons votre lettre au service concerné, afin que notre topographe porte une attention sur votre remarque lors de la prochaine mise à jour de la carte, prévue pour la fin de l'année 2004. ■

Contacts

Service des bases de données vecteur
Unité de toponymie
2/4, avenue Pasteur
94165 Saint-Mandé Cedex

sylvie.lejeune@ign.fr
elisabeth.calvarin@ign.fr

CARTE IGN 2934 OUEST : question de M. Guy Roudier

« J'attire votre attention sur la toponymie du hameau de Couchoux, commune de Riotord (43), orthographié « Cochon » sur la carte IGN n° 2934 Ouest. S'agissant là d'une erreur d'écriture faite au cours du temps, je vous serai gré de bien vouloir en tenir compte lors d'une prochaine mise à jour des plans et cartes topographiques. »

Réponse

Suite à votre lettre, nous avons effectué les recherches d'usage. Lors de l'enquête effectuée sur le terrain par notre opérateur en 1968, celui-ci a relevé dans ses cahiers diverses graphies : le cadastre de 1826 indique « Cochon », graphie confirmée par les habitants.
Le répertoire des écarts, hameaux et lieux-dits édité par l'Insee inscrit la graphie « Couchoux » en 1977.
Le dictionnaire de la Haute-Loire de 1907 note que, sur la commune de Riotord, il existe un hameau nommé « Cochon » dont l'origine est sans doute « Cochoux », selon le dictionnaire des lieux habités du département de la Haute-Loire de H. Malègue (2e édition 1888).
D'autre part, on peut lire clairement « Cochon » sur la carte de Cassini du XVIIIe siècle. En vertu du principe de respect de l'usage local en vigueur à l'IGN, et considérant que les enquêtes avaient été faites dans les règles, nous avons accordé la prépondérance à l'appellation indiquée par les habitants. Cependant, nous transmettons votre lettre au service concerné. Notre topographe portera une attention particulière sur vos informations, lors de la prochaine révision. ■

LOCALISATION GPS : question de Mme Charlotte de la Fouchardière

« Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre pour trouver la position (latitude, longitude) d'une maison située dans le nord de la France (commune de Camphin-en-Pévelé) »

Réponse

Il existe plusieurs solutions pour obtenir des coordonnées d'une maison, ou de tout autre objet topographique :
Si vous disposez d'un récepteur GPS, il suffit de vous placer sur ou à proximité immédiate de l'objet et de lire les coordonnées affichées, exprimées dans un des systèmes proposés par votre récepteur. Attention cependant, dans le cas d'un bâtiment, au masque qu'il constitue pour le signal GPS et à la possibilité de « multi-trajets » par réflexion sur les parois verticales.
Sinon, vous pouvez utiliser l'outil de consultation des fiches signalétiques de géodésie et nivellement sur fond cartographique scanné, mis en place sur le site Internet de l'IGN à la page : **http://geodesie.ign.fr/fiches/fiches.htm.**
Les processus d'accès à la commune recherchée par géoréférencement, puis d'affichage des coordonnées du curseur, sont décrits dans l'aide en ligne. Un clic sur l'objet recherché provoque alors l'affichage de ses coordonnées géographiques dans le système de référence géodésique WGS84, exprimées en degrés décimaux. Vous pouvez aussi identifier l'objet en question et relever ses coordonnées sur la carte au 1 : 25 000 de l'IGN couvrant la commune concernée, en vous inspirant de la méthode générale décrite sur notre site, à la page : **http://www.ign.fr/telechargement/Pi/SERVICES/FAQ3.pdf**
Cette carte peut être commandée en ligne sur **http://www.ign.fr/** ■

MIRAGE : question de M. Mehdi Lallouache, du lycée Marie-Curie, à Échirolles (38) :

« Nous aimerions avoir quelques renseignements géographiques dans le cadre de notre TPE (travaux personnels encadrés). Il porte sur le mirage qui nous permet de voir la Corse depuis la Côte d'Azur.
C'est pourquoi nous aimerions avoir les latitudes et longitudes du Monte-Cinto et de Cagnes-sur-mer. »

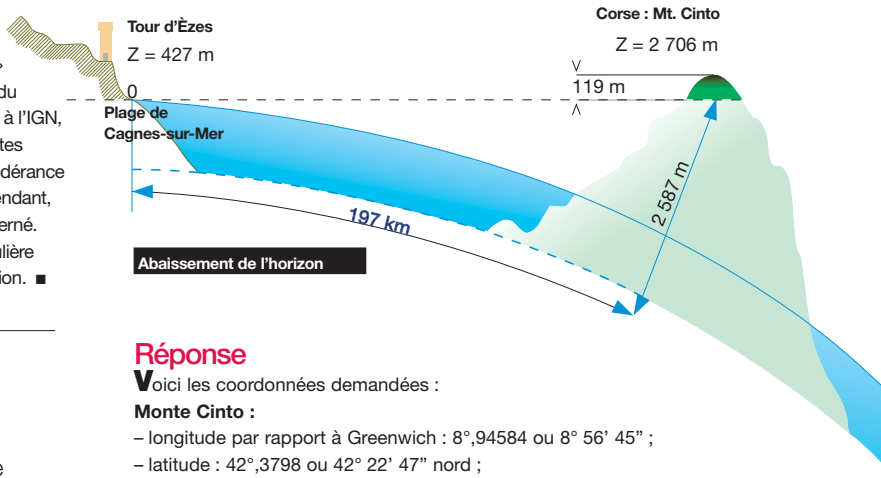

Réponse

Voici les coordonnées demandées :
Monte Cinto :
– longitude par rapport à Greenwich : 8°,94584 ou 8° 56' 45" ;
– latitude : 42°,3798 ou 42° 22' 47" nord ;
– altitude : 2706 mètres.
Tour d'Èze :
– longitude par rapport à Greenwich : 7°,3618 ou 7° 21' 42";
– latitude : 43°,7284 ou 43° 43' 42" Nord ;
– altitude : 427 mètres.
La distance entre les deux points est d'environ :
197 kilomètres
Les calculs de visibilité entre deux points doivent tenir compte de deux phénomènes : d'une part de la sphéricité de la Terre, d'autre part de l'influence de la réfraction atmosphérique ; je vous envoie deux extraits d'ouvrages pour vous expliquer comment on calcule ces corrections regroupées dans la formule approchée dite « Correction de niveau apparent » :

(niveau apparent, en mètres) $\frac{NA = D^2}{15}$ (distance, en kilomètres)

Par ailleurs il faut savoir que dans la formule, la sphéricité est bien connue, car mathématique, tandis que la réfraction peut prendre des valeurs anormales. Le rayon de courbure peut raccourcir ou au contraire changer de signe lorsque la répartition des couches atmosphériques ne correspond pas au modèle habituel. C'est dans ces situations qu'apparaissent les phénomènes de mirage.
Pour la distance qui vous intéresse entre la côte et le Monte Cinto, soit environ 197 km, la correction atteint 2 587 mètres (c'est la partie de montagne sous l'horizon). Cela veut dire que sur la plage, au ras de l'eau, vous pouvez voir la partie supérieure de la montagne sur une hauteur de :
2 706-2 587 = 119 m.
C'est évidemment très peu ; il faut donc :
– soit s'élever en altitude, à la Tour d'Èze par exemple, pour que la visée passe largement au-dessus de l'eau ;
– soit des conditions de transparence de l'air très favorables, car l'évaporation de l'eau de mer crée de la brume, qui masque presque en permanence la visibilité.
En réalité, il faut surtout des conditions anormales de réfraction de la lumière (courbure du rayon lumineux créant un phénomène de mirage). ■

les trésors de l'IGN

Une des cartes des frontières est de la France, qui s'étendent de Landau jusqu'au fort l'Ecluse. Levées en 1785 par les officiers du génie sous les ordres du général d'Arçon. Échelle au 1 : 14 400.